



## *Notre déclaration préliminaire*

La **CFDT** tient à faire part de l'inquiétude grandissante des agents vis à vis du **devenir du Service**. Nous regrettons aussi la rédaction de certains documents RGPP, qui soulignent la lourdeur de la chaîne pensions en sous-estimant la qualité du service rendu depuis la réforme de 2003. Nous regrettons aussi les absences d'informations sur la réforme en cours.

Il est dommage que les agents qui ont démontré leur capacité à moderniser le Service, ne soient pas associés de façon plus étroite au l'élaboration des décisions. Nous demandons donc que les conclusions du rapport de l'IGF soient portées à notre connaissance afin d'avoir tous les éléments qui ont déterminé l'option SCN. La **CFDT** demande aussi la mise en place d'un groupe de travail dès le mois de janvier prochain, en amont de l'examen des décrets par le CTPS, pour organiser l'accompagnement social du changement, afin d'aboutir à un relevé de conclusions le plus complet possible.

## *Réponse du Chef de Service*

Monsieur Casanova souhaite avoir un débat de fond et de méthode. L'annonce du ministre devant le Sénat le 28 novembre a rappelé que la gestion des pensions est faite dans de bonnes conditions et que l'adaptation aux nouvelles missions s'est toujours bien déroulée.

Le **SCN** est décidé et sera rattaché à la DGFIP avec insertion des CRP lorsqu'ils seront recentrés et reconfigurés (2012 ?). Le **SCN** sera chargé de piloter le projet de réforme de la gestion des pensions dans sa globalité. Une structure de gouvernance sera créée dans laquelle se retrouveront la DGFIP la DGAFP et les ministères.

Le Chef de Service tient à rappeler que les objectifs de la réforme ne sont pas de redresser des dysfonctionnements.

### **3 objectifs doivent être distingués :**

- renforcer l'identité de la gestion du régime de retraites de l'État dans un contexte croissant de relations inter-régimes. Il n'est pas négligeable que ce soit l'État lui-même qui soit porte parole de ce régime.
- améliorer la qualité du service rendu. Il s'agit d'augmenter la capacité du Service à répondre aux exigences de plus en plus fortes des usagers. Cette amélioration passe aussi par l'unité de gestion portée par la réunion du Service des pensions et des CRP.
- améliorer la qualité de la gestion liée aux gains de productivité. Ceci n'étant pas le seul motif, loin s'en faut, de la réforme (!!!...).

Monsieur Casanova distingue l'action à court terme (constitution du SCN et sa gouvernance) et l'action à moyen terme (conduite du processus de gestion du régime d'ici 3 à 4 ans).

Il donne son accord à la demande de la **CFDT** concernant le processus de concertation qui traitera

de la nouvelle organisation et des conséquences pour le personnel. Les garanties seront explicitement rédigées et tous les points feront l'objet d'une rédaction.

Monsieur Casanova propose de mettre en place cette concertation dès début janvier. Une démarche parallèle sera menée par la DGFIP avec les CRP. Les conclusions de ces groupes de travail seront bien entendu respectées par l'administration.

La publication des textes interviendra probablement dans un délai d'environ 3 mois.

La conduite du projet lui-même se déroulera selon 2 volets :

1- en amont, il s'agira d'accompagner les administrations dans le cadre du nouveau système d'information.

2- en aval et un peu plus tard, s'opèrera l'intégration des CRP, sans oublier le pilotage complet du projet par le SCN.

- Mise en place de centres d'appel, d'accueils communs actifs-retraités.
- Les évolutions des métiers qui seront importantes font partie du projet. La société Bearingpoint est à ce sujet chargée d'étudier et d'aider à établir la cartographie des métiers au Service.
- Beaucoup de choses restent à clarifier. Cela se fera en concertation avec les représentants du personnel.

Dans sa conclusion le Chef de Service insiste sur la définition du SCN qui a des compétences propres. Il n'est pas créé au sein d'une direction mais au sein d'un ministère. Il est donc rattaché à une personne et quel que soit son niveau de rattachement, ses compétences sont déterminées par le ministre. Ce n'est donc pas le niveau de rattachement qui définit les compétences du SCN.

## ***Intervention de la CFDT***

La CFDT est consciente que la réforme de la gestion des pensions comporte plusieurs niveaux de décisions. Elle ne confond pas le niveau strictement politique du niveau organisationnel, qui doit mettre en place une industrialisation du processus de gestion des pensions. Dans le cadre de la RGPP, qui analyse les missions de l'État, le fait de réaffirmer que le Service est l'opérateur du régime de retraite, est incontestablement positif. Le choix n'est donc pas celui d'une externalisation de la gestion du régime.

Toutefois nous avons des inquiétudes concernant la gestion de cette nouvelle structure. **En effet c'est à notre connaissance le premier SCN important dont 95 % des agents relèveront d'un statut différent des statuts gérés par la direction de rattachement.** Si en théorie le SCN prévoit que tous les statuts peuvent cohabiter en son sein, on ne peut négliger le fait que cela complexifie la gestion et que le souci de la DGFIP sera à terme d'alléger et de rendre plus cohérent la gestion de ce Service.

De plus l'arrivée des agents des CRP ayant des statuts différents posera un problème d'harmonisation des carrières et des salaires. Il faut ajouter qu'en 2011 la DGFIP va se doter de statuts de corps fusionnés DGI-CP. On peut donc parfaitement penser qu'une option sera offerte aux agents du SCN pour intégrer ces nouveaux corps. On ne peut éviter une réflexion sur ce sujet et on attend une réponse claire des directions concernées.

## ***Réponse du Chef de Service***

Monsieur Casanova reconnaît que ce SCN constitue une particularité en terme de gestion du personnel. La réponse est juridique, tous les agents conservent leur statut, cela sera écrit et consigné. Le CTPS demeurera ainsi que le BOP. Actuellement le responsable du programme 156 est le directeur de la DGFIP, il n'y a donc aucune conséquence pour ce qui concerne la gestion des emplois et des crédits. Une raison du rattachement à la DGFIP est l'importance de cette direction en terme de moyens et de missions.

## ***Intervention de la CFDT***

Un autre problème se pose quant à l'alimentation en **ressources humaines** pour les années à venir. Il ne nous a en effet pas échappé que la DPAEP c'est moins de 10 000 agents et la DGFIP c'est plus de 120 000. Dès lors on peut penser que la centrale ne sera pas en capacité de répondre aux besoins du Service. Les compétences de la DGFIP lui donne une vocation naturelle à satisfaire les demandes du SCN en personnel. Quelle solution peut-être envisagée pour prendre en compte le souhait exprimé en CTPC de la DPAEP d'avoir un flux de recrutements central vers Nantes.

## ***Réponse du Chef de Service***

Monsieur Casanova confirme que les moyens seront mis à disposition du Service pour mener à bien la réforme. Les statuts dépendront des profils souhaités. Les profils de recrutement à l'avenir seront davantage techniques, ce qui ne préjuge pas totalement des besoins à venir. Monsieur Rouquette a indiqué lors du dernier CTPM qu'un groupe de travail sera organisé avec les fédérations syndicales sur ces sujets, probablement dans la deuxième quinzaine de février.

## ***Intervention de la CFDT***

La CFDT rappelle que les **CRP** devaient, compte tenu des études menées, être réorganisés. Cette démarche sera-t-elle **sous la responsabilité du SCN** ?

En utilisant le réseau CRP il n'est pas impossible d'envisager un **accueil du public** sur le territoire, comme le font les autres régimes de retraite.

## ***Réponse du Chef de Service***

Monsieur Casanova informe que des réflexions devront se faire concernant la définition du réseau et la mise en oeuvre pratique. La définition des centres de gestion sera étudiée par le Service, mais la mise en oeuvre sera une affaire qui relèvera davantage de la DGFIP.

Au sujet de l'accueil des assurés sur le territoire, c'est une bonne question qui trouvera réponse dans le cadre de la réflexion du SCN sur l'accueil au public.

## ***Intervention de la CFDT***

La CFDT s'interroge sur le maintien de l'**exploitation informatique** dans la perspective d'une mutualisation avec la DGFIP. Quelles conséquences sur l'évolution de Visa III ?

## ***Réponse de la Direction***

Aucune organisation précise n'est définie à ce jour. **Dans un premier temps les systèmes informatiques resteront à l'identique.** Le système d'information qui gèrera le régime devrait se construire sur les briques informatiques existantes. Il est précisé qu'au-delà de 2010 l'objectif est une mutualisation avec les autres régimes. Au sujet de Visa III, il est donc prématuré de discuter sur les orientations qui seront prises à cette date (?).

Monsieur Casanova ajoute que pour ce qui concerne les compétences, les savoirs en matière de liquidation resteront les mêmes, les profils évolueront sur d'autres domaines en fonction de l'évolution des métiers.

**Le maintien du Service à Nantes et à La Rochelle est garanti.** Cependant des parties du SCN se localiseront ailleurs, mais l'essentiel de la gestion des pensions et du pilotage se fera à Nantes.

## ***Intervention du représentant de la DPAEP***

Monsieur Thievaux propose qu'un **groupe de travail** se réunisse sur le point spécifique de la transformation du Service avec les organisations syndicales d'administration centrale, afin de tenir compte de la demande de la CGT d'une tenue d'un CTPC dédié au Service des pensions.

La **CFDT** propose que la concertation émanant du groupe du travail soit inscrite à l'ordre du jour du prochain CTPC pour débat et vote.

Monsieur Casanova précise que le CTPC ne donne que des avis et assure que ce groupe de travail se réunira avant la parution des textes pour ce qui est notamment le volet RH qui fera l'objet d'un document écrit.

## ***Bilan d'étape de la 2ème campagne du DIR***

Dans ce domaine Monsieur Casanova précise que le Service joue sa crédibilité. Il félicite et remercie les bureaux ayant été partie prenante de cette campagne et indique que ce bilan est globalement positif.

La **CFDT** est satisfaite de la participation des volontaires. Cette mutualisation des compétences avait d'ailleurs été demandée par la **CFDT** avant la première campagne. Elle tient toutefois à exprimer les frustrations d'un certain nombre d'agents quant à l'organisation actuelle et au déroulement de la procédure de réponse au public. Il faut en effet noter que contrairement aux autres régimes de retraite nos secteurs de correspondances doivent s'acquitter des tâches de front-office. Demander à ces agents un travail complexe et en même temps d'effectuer des renvois d'attribution « au kilomètre » doit faire l'objet d'une réflexion dans le futur car cette situation ne peut pas être pérennisée. La **CFDT** a conscience, concernant la maîtrise des rectifications d'informations, que les conventions passées avec les ministères ne permettent pas pour le moment d'enrichir les fonctions exercées par le bureau 1E.

Peut-être que la nouvelle structure de gouvernance nous permettra d'aller plus loin par rapport aux ministères d'emplois...

Dans sa réponse le Chef de Service indique qu'il est conscient des améliorations à apporter à ce travail mais qu'il n'est toutefois pas envisagé de recruter pour cette mission. Les efforts consentis aujourd'hui conduiront à la réussite de demain.

Monsieur Fertier-Pottier précise qu'un bilan de la campagne 2008 sera fait avec un point d'étape avec les agents concernés qui seront invités à s'exprimer à cette occasion.

La **CFDT** met l'accent sur le défaut d'un glossaire incluant tous les correspondants des services gestionnaires des ministères.

JL Evenard précise qu'après consultation du ministère de l'Éducation nationale, une procédure d'avertissement des services gestionnaires pour rectification des dossiers est mise en place par l'intermédiaire de l'application DAMIER.

La **CFDT** propose d'utiliser l'intranet pour mettre à disposition des agents tous les outils simplifiant le travail au quotidien et notamment le guide de procédure élaboré par le bureau 1B.

Accord de la Direction.

### ***Projet de budget 2009 – BOP Pensions***

Dans le contexte actuel le Chef de Service tient à mettre l'accent sur le fait que les moyens sont en hausse qui sont bien sûr en rapport avec le projet de réforme. En parallèle les besoins du Service sont en progression rendant la gestion très serrée. L'année se termine avec des crédits quasiment à 0.

La **CFDT** rejoint cette analyse. Une réunion concernant le BOP avant le vote du projet est demandée. Le Chef de Service accède à cette demande.

La **CFDT** met l'accent sur l'importance d'envisager le renfort de la section comptable. Cette demande est à l'étude.

### ***Questions diverses***

Rôle du courrier central dans la campagne d'information : renvois de npai ; les demandes de changements d'adresses seront traitées prochainement par cette section.

Monsieur Fertier-Pottier informe qu'une réflexion est en cours sur le traitement des appels téléphoniques sur le cumul susceptible d'être effectué au sein du PAT.

Une réunion de lancement avec la société Bearingpoint, prestataire « démarche métiers », est proposée par Monsieur Casanova le mercredi 14 janvier après-midi.

La **CFDT** réitère sa demande de mise en place de bacs spécifiques pour le recyclage du papier. Une demande est en cours auprès de la DPAEP, les bacs seront placés dans les locaux imprimantes.

En guise de conclusion, cette célèbre formule de Talleyrand est tout à fait appropriée:

***« Comment en dire davantage sans en dévoiler plus »***

## **Pour mémoire notre demande de plan d'accompagnement social**

Monsieur le Chef du Service,

Vous nous avez transmis des documents relatifs à une prochaine restructuration interne.

Ce projet fait suite aux travaux de la mission d'étude pour organiser le rapprochement du Service et de la Direction Générale de la Comptabilité Publique, installée par une note du Ministre Délégué au Budget et à la Réforme de l'Etat en date du 15 mars 2007.

L'objectif avoué est de rationaliser la chaîne des pensions, en faisant du Service le pivot du nouveau dispositif de gestion des retraites des fonctionnaires de l'Etat.

Depuis une dizaine d'années notre Service a fait l'objet d'audits, d'inspections et d'enquêtes afin d'analyser son efficacité et sa productivité.

La CFDT a toujours soutenu une amélioration des prestations aux usagers ainsi que les actions de modernisation impliquant réellement les agents.

Dès 1999, dans le cadre de la définition des objectifs internes, notre organisation indiquait que le Service des Pensions devait être en mesure d'offrir aux pensionnés de l'Etat, des prestations équivalentes à celles distribuées par les autres organismes de retraite.

Les travaux de modernisation issus des CTPM des 9 juillet et 18 octobre 2001, organisant la mise en place d'un compte unique du pensionné avaient recueilli l'adhésion de la CFDT.

Depuis la réforme des retraites, le Service a été confronté à des obligations nouvelles, à plusieurs réorganisations internes et à une charge de travail sans précédent.

Les personnels ont été des acteurs essentiels de la réforme. La CFDT tient à rappeler, qu'elle regrette que les multiples études portant sur la chaîne des pensions, n'aient pas suffisamment distingué la qualité des prestations servies, des lourdeurs et doublons liés à des structures et fonctionnements anciens.

La nouvelle réorganisation installera définitivement le Service dans une logique de Caisse, dans le cadre d'un SCN, ou d'une caisse de retraite.

La CFDT demande un accompagnement à la hauteur des enjeux contenus dans cette réforme. L'apparition de nouveaux métiers liés à la retraite, appelle une véritable remise à plat des qualifications et de l'organisation du travail.

La CFDT souhaite aboutir rapidement à un constat partagé sur l'évolution des métiers au sein du Service.

Pour la CFDT, ce moment doit être aussi celui de la reconnaissance des efforts faits par les agents depuis 2003. Il est temps de reconnaître l'investissement et les efforts réalisés par les personnels quelque soit leur grade.

En conséquence, la CFDT vous demande de porter à l'examen du Ministre les points suivants :

- mise en place d'une prime de modernisation pérennisée, dont les modalités de paiement, viendront abonder l'indemnité mensuelle de technicité ;
- plan de requalification interne au Service, afin de permettre sur plusieurs années une transformation d'emplois de catégorie C en B et de B en A ;

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Chef du Service, à l'expression de ma considération distinguée.

Le Secrétaire de la Section CFDT

Michel COMPOINT